



Point d'actualité 2018

Table des matières

Informations destinées aux personnes exerçant une activité professionnelle	1
Informations destinées aux personnes recevant des prestations de Sécurité Sociale	2
Informations destinées aux personnes bénéficiaires du complément de revenu minimum (Supplemental Security Income, SSI)	3
Informations destinées aux assurés Medicare	3
Contacteur Social Security	4

Ce point d'actualité est destiné à mettre à votre disposition de nouvelles informations concernant l'année 2018 en relation avec les cotisations et prestations de la Sécurité Sociale américaine. La loi prévoit que certains chiffres changent automatiquement d'une année sur l'autre, afin de veiller à ce que le programme demeure aligné par rapport aux niveaux des prix et des salaires.

Informations destinées aux personnes exerçant une activité professionnelle

Cotisations de Sécurité Sociale et Medicare		
Cotisations de Sécurité Sociale	2017	2018
Salarié/employeur (chacun)	6.2 % sur les revenus jusqu'à \$127,200	6.2 % sur les revenus jusqu'à \$128,400
Travailleur indépendant *Susceptible de compensation contre provision au titre de l'impôt sur le revenu	12.4 %* sur les revenus jusqu'à \$127,200	12.4 %* sur les revenus jusqu'à \$128,400
Cotisations Medicare	2017	2018
Salarié/employeur (chacun)	1.45 % sur l'ensemble des revenus	1.45 % sur l'ensemble des revenus
Travailleur indépendant *Susceptible de compensation contre provision au titre de l'impôt sur le revenu	2.9 %* sur l'ensemble des revenus	2.9 %* sur l'ensemble des revenus
Les personnes dont les revenus sont élevés et excèdent un certain seuil acquittent également une cotisation Medicare majorée de 0.9 pour cent sur les revenus au-delà de certains montants. Pour plus d'informations à cet égard, consultez le service des impôts (Internal Revenue Service, IRS).		

Cotisations de Sécurité Sociale et Medicare

Crédits professionnels

En travaillant, vous accumulez des crédits de prestations de Sécurité Sociale. Pour être en droit de bénéficier de prestations de Sécurité Sociale, vous devez disposer d'un certain nombre de crédits. Leur nombre dépend de votre âge et du type de prestation dont vous souhaitez bénéficier. Vous pouvez accumuler au plus quatre crédits par an. Dans la plupart des cas, 40 crédits sont nécessaires pour bénéficier de prestations de retraite.

	2017	2018
	\$1,300 permettent de gagner un crédit	\$1,320 permettent de gagner un crédit

Informations destinées aux personnes recevant des prestations de Sécurité Sociale

Plafonds de revenu

En vertu du droit fédéral, la plupart des personnes recevant des prestations de Sécurité Sociale n'ayant pas encore atteint l'âge de l'accès à la retraite à taux plein sont en droit de percevoir la totalité de leurs prestations dans la mesure où le montant de celles-ci n'excède pas les plafonds indiqués ci-après. Pour les personnes nées entre 1943 et 1954, l'âge de l'accès à la retraite à taux plein est de 66 ans. Cet âge sera reporté progressivement chaque année, jusqu'à être porté à 67 ans pour les personnes nées à compter de 1960.

	2017	2018
À compter de l'âge de l'accès à la retraite à taux plein	Pas de plafond de revenu	Pas de plafond de revenu
Personnes n'ayant pas atteint l'âge de l'accès à la retraite à taux plein	\$16,920 Un montant de \$1 est retenu sur les prestations par tranche de \$2 au-delà d'un seuil déterminé.	\$17,040 Un montant de \$1 est retenu sur les prestations par tranche de \$2 au-delà d'un seuil déterminé.
Au cours de l'année durant laquelle vous parvenez à l'âge de la retraite à taux plein	\$44,880 Un montant de \$1 est retenu sur les prestations par tranche de \$3 au-delà d'un seuil déterminé, jusqu'au mois où vous atteignez l'âge de l'accès à la retraite à taux plein.	\$45,360 Un montant de \$1 est retenu sur les prestations par tranche de \$3 au-delà d'un seuil déterminé, jusqu'au mois où vous atteignez l'âge de l'accès à la retraite à taux plein.

Plafonds de revenu des bénéficiaires de prestations d'invalidité : si vous exercez une activité professionnelle alors que vous recevez des prestations d'invalidité, vous devez impérativement nous informer de vos revenus, aussi faibles soient-ils. Au cours d'une période d'essai d'une durée d'au plus neuf mois (qui ne doivent pas nécessairement être consécutifs), aucun plafond de revenu ne s'applique : vos prestations vous sont versées dans leur intégralité quel que soit le montant de votre rémunération. À l'issue d'une telle période d'essai, nous déterminerons le montant de vos prestations d'invalidité, ainsi que dans quelle mesure vous êtes en droit d'en recevoir. Il est également possible que vous remplissiez les conditions requises pour bénéficier d'autres dispositifs d'insertion professionnelle destinés à vous aider au cours de la transition et de la reprise d'une activité.

Plafonds de revenu		
	2017	2018
Activité rémunérée substantielle (non malvoyant[e])	\$1,170 par mois	\$1,180 par mois
Activité rémunérée substantielle (malvoyant[e])	\$1,950 par mois	\$1,970 par mois
Mois de période d'essai	\$840 par mois	\$850 par mois

Informations destinées aux personnes bénéficiaires du complément de revenu minimum (Supplemental Security Income, SSI)

Paiement fédéral mensuel au titre du SSI (maximum)		
	2017	2018
Personne seule	\$735	\$750
Couple	\$1,103	\$1,125
Plafonds de revenu mensuels		
	2017	2018
Personne dont les revenus sont uniquement salariaux	\$1,555	\$1,585
Personne dont les revenus ne sont pas salariaux	\$755	\$770
Couple dont les revenus sont uniquement salariaux	\$2,291	\$2,335
Couple dont les revenus ne sont pas salariaux	\$1,123	\$1,145
<p>REMARQUE : si vous disposez d'un revenu, le montant de vos prestations mensuelles sera, de manière générale, inférieur au paiement fédéral maximum de prestations SSI. N'oubliez pas que vous devez impérativement déclarer tous vos revenus à la Sécurité Sociale. Il arrive que certains états ajoutent un complément aux prestations SSI fédérales. Si vous vivez dans l'un d'eux, il est possible que vous remplissiez les conditions requises pour bénéficier d'un complément. Même si votre revenu excède les plafonds indiqués, il est toutefois possible que vous remplissiez les conditions requises pour en bénéficier.</p>		

Informations destinées aux assurés Medicare

La plupart des coûts Medicare augmentent cette année, pour tenir compte de la hausse des coûts de santé		
	2017	2018
Assurance hospitalière (Partie A)		
Pour 60 premiers jours d'hospitalisation, le patient paie	\$1,316	\$1,340
Du 61 ^{ème} au 90 ^{ème} jour d'hospitalisation, le patient paie	\$329 par jour	\$335 par jour
Au-delà de 90 jours d'hospitalisation, le patient paie (durant au plus 60 jours supplémentaires)	\$658 par jour	\$670 par jour

La plupart des coûts Medicare augmentent cette année, pour tenir compte de la hausse des coûts de santé

Pour 20 premiers jours dans un centre de soins infirmiers qualifiés, le patient paie	\$0	\$0
Du 21 ^{ème} au 100 ^{ème} jour dans un centre de soins infirmiers qualifiés, le patient paie	\$164.50 par jour	\$167.50 par jour
Acquisition de prime Partie A : le montant de la prime que vous paierez pour l'acquisition de la Partie A de Medicare dépend du nombre de crédits de Sécurité Sociale que vous avez accumulés. Si vous disposez de :		
40 crédits	\$0	\$0
30 à 39 crédits	\$227 par mois	\$232 par mois
moins de 30 crédits	\$413 par mois	\$422 par mois
Assurance médicale (Partie B)	2017	2018
Prime	\$134 par mois	\$134 par mois**
Franchise	\$183 par an	\$183 par an
	Après que le patient se soit acquitté de la franchise, la Partie B prend en charge 80 pour cent des services couverts.	
REMARQUE : si vous êtes un assuré Medicare économiquement faible, il est possible que l'État dans lequel vous habitez prenne en charge vos primes Medicare, ainsi que, dans certains cas, le montant de votre franchise et d'autres débours et frais médicaux. Pour plus d'informations, contactez votre organisme local d'aide médicale (Medicaid), les services sociaux ou le bureau de l'aide sociale.		
**Le montant de la prime mensuelle standard est de \$134. Certaines personnes dont les revenus excèdent certains seuils pourront acquitter des primes supérieures.		

Contactez Social Security

Il y a plusieurs façons de contacter Social Security, y compris en ligne, par téléphone ou en personne. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vous servir. Depuis plus de 80 ans, Social Security aide à assurer le présent et l'avenir de millions de personnes en fournissant des prestations et une protection financière.

Visitez notre site Web

La façon la plus facile de traiter toute question liée à Social Security à partir de n'importe où et à n'importe quel moment est de visiter **www.socialsecurity.gov**. À partir du site, vous pouvez :

- créer un compte *my* Social Security pour consulter votre *Social Security Statement*

(relevé de sécurité sociale), vérifier votre revenu, imprimer une lettre de vérification des prestations, modifier vos informations de dépôt direct, faire une demande de remplacement de carte Medicare, obtenir un formulaire SSA-1099/1042S de rechange, et plus encore ;

- faire une demande d'Extra Help (aide supplémentaire) pour couvrir les coûts du régime de médicaments d'ordonnance de Medicare ;
- faire une demande de prestations de retraite, d'invalidité et d'inscription à Medicare ;
- trouver des exemplaires de nos publications ;
- obtenir des réponses aux questions les plus fréquentes ;
- et plus encore !

Certains de ces services ne sont offerts qu'en anglais. Visitez notre portail multilingue pour obtenir des informations en Français. Nous fournissons des services d'interprétariat gratuits pour vous aider à traiter vos affaires liées à la sécurité sociale. Ces services d'interprétariat sont disponibles, que vous nous parliez au téléphone ou que vous vous présentiez à nos bureaux.

Appelez-nous

Si vous n'avez pas accès à Internet, nous offrons de nombreux services par téléphone, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Appelez-nous en composant sans frais le **1-800-772-1213** ou notre numéro ATS au **1-800-325-0778**, si vous êtes sourd ou malentendant.

Si vous devez parler à quelqu'un, nous pouvons répondre à vos appels de 7 h à 19 h, du lundi au vendredi. Nous vous demandons d'être patient pendant les périodes occupées, car vous pourriez connaître un taux plus élevé que la normale de signal de ligne occupée et des temps de mise en attente plus longs avant de nous parler. Nous sommes heureux de vous servir.



Securing today
and tomorrow

Social Security Administration
Publication No. 05-10003-FR | January 2018
Point d'actualité 2018
Update 2018 (French)

Produced and published at U.S. taxpayer expense
Produit et publié aux frais du contribuable américain